

## REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE

### « LA BULLE DETENTE »

Afin que l'espace « La bulle détente » demeure un lieu sympathique où il fait bon être, tous les usagers des lieux sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants :

#### Préambule

Le lieu de « La Bulle Détente » met à disposition des espaces de travail. A ce sujet il reçoit des personnes extérieures dans des salles équipées ainsi que dans des locaux communs.

#### Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes côtoyant l'espace « La Bulle Détente », professionnelles ou particuliers. Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

Toute personne troublant manifestement la jouissance des autres utilisateurs de l'espace pourra être exclus sans aucune compensation matérielle ou financière, qu'il soit client professionnel ou particulier.

Le non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « La Bulle Détente » constitue un motif de résiliation pour non-respect des obligations contractuelles des contrats conclus entre le moulin de l'abbaye et les clients professionnels, au bénéfice totale et exclusif du moulin de l'abbaye.

### I-Respecter l'Espace « La Bulle Détente ».

#### 1-Horaires d'ouverture

L'espace est ouvert pour les praticiens de 9h à 21h du lundi au dimanche, jours fériés inclus.

La Responsable de l'espace Bulles Détente se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont elle sera seule juge.

#### 2-Respect des équipements mobiliers, de l'aménagement et de l'espace.

Le matériel mis à votre disposition par « La Bulle Détente » est à respecter en bon père de famille dans des conditions d'usage normales afin d'offrir un service de qualité à tous les membres. Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser le

matériel conformément à son objet. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel ainsi que tout incident doivent être immédiatement signalés aux responsables de l'espace. Les Praticiens devront faire attention aux produits utilisés notamment les huiles de massage qui tâchent le revêtement de sol (protections du sol avec une serviette par exemple). De même, l'utilisation de produit dont l'odeur est incommodante et durable ne sera pas autorisée, (l'armoise par exemple). Les usagers doivent rendre les locaux dans un état similaire à lequel ils les ont pris sous peine d'engager leur responsabilité. Les professionnelles recevant du public sont responsables des personnes qu'ils reçoivent.

#### 3-Politesse et courtoisie avec la communauté des usagers.

L'espace est aménagé en plusieurs parties : les communs, partagés avec les autres membres et les espaces de travaux partagés mis à disposition. Merci de les garder dans une atmosphère studieuse et calme afin de laisser les autres membres effectuer paisiblement et sans trouble leurs travaux. En suivant les règles du « bon sens », tous les utilisateurs professionnels de l'espace doivent participer au réapprovisionnement des denrées mise à disposition au sein de la « kitchenette », soit dosette de café, sachets de thé, infusions, sucres etc. ...

#### 4-Matériel Informatique

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition des usagers. Munissez-vous personnellement de vos outils informatiques de travail (téléphones, ordinateurs...)

#### 5-Tenue et comportement

Tous les usagers sont invités à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'espace « La Bulle Détente » ; La bulle détente étant un espace relatif à la relaxation et à la pratique de divers soins, les usagers devront avoir un comportement adapté au caractère spécifique du lieu.

### II - Consignes à suivre.

- L'espace « La bulle Détente » est un espace non-fumeurs.
- Respecter les lieux et le matériel, nettoyer après soi.
- Utiliser les ressources partagées (café/eau chaude ...) de façon raisonnable.
- Respecter les besoins de calme d'autrui.
- Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de

l'espace, les patients/clients de chacun, les visiteurs extérieurs etc.

*Les présentes règles de fonctionnement peuvent être modifiées à tous moments par les représentants de l'espace « La Bulle Détente » pour répondre à l'évolution des besoins de l'espace de ses utilisateurs. Les règles de fonctionnement modifiées seront communiquées dans un délai convenable à tous les usagers de l'espace.*